

MINISTERE DE LA MOBILITE ET DES TRAVAUX PUBLICS

ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSEES

Recrutement d'ouvriers de voirie

Le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics se propose d'engager au cours des années 2020/2021

des ouvriers de voirie (m/f)

pour les besoins de l'Administration des Ponts et Chaussées.

Les candidats doivent obligatoirement être détenteurs du permis de conduire C (camion), le permis de conduire C1E (camion-remorque) constitue un avantage.

Pour être recevables, les demandes, accompagnées d'un curriculum vitae (Lebenslauf), d'une copie de la carte d'identité et d'une copie du permis de conduire doivent être présentées sur **formulaires officiels**. Ces formulaires peuvent être téléchargés sur le site internet <https://gd.lu/ouvriers> ou bien retirés aux adresses suivantes:

- MINISTERE DE LA MOBILITE ET DES TRAVAUX PUBLICS –
Département des travaux publics, 4, Place de l'Europe, Luxembourg-Kirchberg
- DIRECTION DES PONTS ET CHAUSSEES, 38, bd de la Foire, Luxembourg
- PONTS ET CHAUSSEES DIEKIRCH, 1, rue de Stavelot, Diekirch

Les intéressé(e)s voudront adresser leur demande avant le **1^{er} avril 2020** au

MINISTERE DE LA MOBILITE ET DES TRAVAUX PUBLICS
Département des travaux publics
- Service du Personnel -
L-2940 Luxembourg

Luxembourg, le 07 février 2020
Le Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics



François Bausch